

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CLERMONT FERRAND - 6303 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 04/06/2025 - 7767 - 2002 D 90059 - 775 633 357 - SOCIETE
COOPERATIVE AGRICOLE LIMAGRAIN



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2024

Désignation de l'entreprise : SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE LIMAGRAIN		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12		
Adresse de l'entreprise 0000 HENRI MONDOR - 63360 SAINT BEAUZIRE		Durée de l'exercice précédent* 12		
Numéro SIRET* 7 7 5 6 3 3 3 5 7 0 0 2 4 6		Néant <input type="checkbox"/> *		
DEPOT N° 7767 DU - 4 JUIN 2025		Exercice N clos le, 30/06/2024		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB 275 200	AC 275 200	0
		Frais de développement * CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires AF 4 160 965	AG 3 512 686	648 279
		Fonds commercial (1) AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles AJ 116 380	AK	116 380
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN 4 935 024	AO 1 428 463	3 506 561
		Constructions AP 95 025 471	AQ 60 755 453	34 270 018
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR 64 519 042	AS 53 025 813	11 493 229
		Autres immobilisations corporelles AT 3 951 418	AU 2 763 060	1 188 358
		Immobilisations en cours AV 7 525 766	AW	7 525 766
		Avances et acomptes AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT	
		Autres participations CU 244 581 044	CV	244 581 044
		Créances rattachées à des participations BB	BC	
		Autres titres immobilisés BD 1 041 764	BE 220 724	821 040
Prêts BF 159 474		BG 362	159 112	
Autres immobilisations financières* BH 659 989		BI	659 989	
TOTAL (II)		BJ 426 951 538	BK 121 981 760	304 969 778
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL 18 907 432	BM 415 427	18 492 005
		En cours de production de biens BN 3 302 314	BO	3 302 314
		En cours de production de services BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis BR 8 569 732	BS 162 860	8 406 872
		Marchandises BT 73 985	BU 7 508	66 477
	Avances et acomptes versés sur commandes BV 9 628	BW	9 628	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)* BX 126 890 667	BY 156 168	126 734 499
		Autres créances (3) BZ 63 916 606	CA 83 198	63 833 408
		Capital souscrit et appelé, non versé CB 6 904	CC	6 904
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE	
Disponibilités CF 764 916		CG	764 916	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH 993 011	CI	993 011	
	TOTAL (III)		CJ 223 435 196	CK 825 160
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
	Primes de remboursement des obligations (V) CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO 650 386 733	1A 122 806 921
Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an CR	33 640	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE LIMAGRAIN		Néant <input type="checkbox"/>
				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 15 944 508)	DA	15 951 412	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC	15 400	
	Réserve légale (3)	DD	15 329 380	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	10 054 657	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF	40 428 646	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	207 640 489	
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	10 504 175	
	Subventions d'investissement	DJ	280 500	
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	300 204 657	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ	461 178	
	TOTAL (III)	DR	461 178	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	35 685 532	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	18 712 943	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	28 227 194	
	Dettes fiscales et sociales	DY	6 876 382	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	4 248 498	
Autres dettes	EA	132 849 821		
Compte régl.	Produits constatés d'avance (4)	EB	313 607	
TOTAL (IV)	EC	226 913 977		
Ecarts de conversion passif*	(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	527 579 813		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	225 513 977		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	33 177 877		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Désignation de l'entreprise : SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE LIMAGRAIN						Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N							
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	3 465 583	FB		FC	3 465 583		
	Production vendue	{ biens * services *	FD	279 481 758	FE	6 245 718	FF	285 727 476	
			FG	11 758 169	FH	9 010	FI	11 767 179	
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	294 705 510	FK	6 254 728	FL	300 960 238	
	Production stockée*					FM	-1 246 686		
	Production immobilisée*					FN	365 884		
	Subventions d'exploitation					FO	32 600		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	2 240 680		
	Autres produits (1) (11)					FQ	320 173		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	302 672 889	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	35 674 752		
	Variation de stock (marchandises)*					FT	41 803		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	197 564 913		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	-1 270 529		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	29 875 817		
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	1 167 685		
	Salaires et traitements*					FY	20 501 526		
	Charges sociales (10)					FZ	7 819 303		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI) HS - dotations aux provisions*				GA	5 147 162	
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	687 447	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	183 686		
	Autres charges (12)					GE	954 167		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	298 347 733		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	4 325 156		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH		(III)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI		(IV)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	9 143 790		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	5 584 660		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	35 352		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	14 763 801		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	15 000		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	7 855 186		
	Différences négatives de change					GS	4 836		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	7 875 022		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	6 888 779		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	11 213 935		

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE LIMAGRAIN		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	479 741	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	27 290	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	243 672	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	750 703	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	335 342	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	17 530	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	352 872	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	397 831
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	1 107 591	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	318 187 392	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	307 683 218	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	10 504 175
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	162 709
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	30 424
			- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	14 687 612
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	7 856
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	1 961 605
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	150 000
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	937 341
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9		
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7)	joindre en annexe) : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
CHEQUE LITIGE CLIENT			13 295		
DEMOLITION SILO MENAT			46 900		
INDEMNITE CESSATION ACTIVITE			190 608		
INTERET RETARD IS SUITE CTRL FISCAL			5 110		
INTERET RETARD TVA SUITE CTRL FISCAL			2 176		
			Exercice N		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise										SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE LIMAGRAIN										Néant <input type="checkbox"/> *											
CADRE A		IMMOBILISATIONS								Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations																	
										1				2				3													
														Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence				Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste													
INCORP.	Frais d'établissement et de développement								TOTAL I	CZ	275 200				D8					D9	0										
	Autres postes d'immobilisations incorporelles								TOTAL II	KD	8 161 373				KE					KF	89 822										
CORPORELLES	Terrains									KG	5 046 093				KH					KI	0										
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants		L9					KJ	76 252 704				KK					KL	291 353									
		Sur sol d'autrui		Dont Composants		M1					KM	3 311 331				KN					KO	0									
			Installations générales, agencements et aménagements des constructions *				Dont Composants		M2			KP	9 280 943				KQ					KR	6 235 725								
			Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants		M3			KS	62 826 396				KT					KU	2 729 589								
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *									KV	2 554 903				KW					KX	514 955									
		Matériel de transport*									KY	162 719				KZ					LA	0									
		Matériel de bureau et mobilier informatique									LB	581 838				LC					LD	185 458									
		Emballages récupérables et divers *									LE					LF					LG										
	Immobilisations corporelles en cours									LH	10 621 378				LI					LJ	5 625 124										
	Avances et acomptes									LK					LL					LM											
	TOTAL III									LN	170 638 304				LO					LP	15 582 204										
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence									8G					8M					8T										
		Autres participations									8U	242 695 755				8V					8W	1 885 290									
Autres titres immobilisés									IP	1 045 014				IR					IS	0											
Prêts et autres immobilisations financières									IT	640 034				IU					IV	1 371 492											
TOTAL IV									LQ	244 380 804				LR					LS	3 256 782											
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)									ØG	423 455 680				ØH					ØJ	18 928 809											
CADRE B		IMMOBILISATIONS								Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice				Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence													
										par virement de poste à poste				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice													
										1				2				3				4									
INCORP.	Frais d'établissement et de développement								TOTAL I	IN					CØ	275 200				DØ	275 200				D7						
	Autres postes d'immobilisations incorporelles								TOTAL II	IO	4 456				LV	3 969 394				LW	4 277 345				IX						
CORPORELLES	Terrains									IP					LX	111 069				LY	4 935 024				LZ						
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants		L9					IQ	310 175				MA	76 233 882				MB	76 233 882				MC					
		Sur sol d'autrui		Dont Composants		M1					IR	36 408				MD	36 408				ME	3 274 922				MF					
			Inst. gales, agencts et am. des constructions				Dont Composants		M2			IS	15 516 667				MG	15 516 667				MH	15 516 667				MI				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels									IT	1 036 943				MJ	1 036 943				MK	64 519 042				ML	64 519 042					
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers									IU	22 300				MM	22 300				MN	3 047 559				MO	3 047 559				
		Matériel de transport									IV	3 724				MP	3 724				MQ	158 995				MR	158 995				
		Matériel de bureau et mobilier informatique									IW	22 432				MS	22 432				MT	744 865				MU	744 865				
	Emballages récupérables et divers *									IX					MV					MW					MX						
	Immobilisations corporelles en cours									MY	8 720 736				MZ	8 720 736				NA	7 525 766				NB	7 525 766					
Avances et acomptes									NC					ND					NE					NF							
TOTAL III									IY	8 720 736				NG	1 543 051				NH	175 956 722				NI	175 956 722						
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence									IZ					ØU					M7					ØW						
	Autres participations									IØ					ØX	244 581 044				ØY	244 581 044				ØZ	244 581 044					
	Autres titres immobilisés									II	3 250				2B	3 250				2C	1 041 764				2D	1 041 764					
	Prêts et autres immobilisations financières									I2	1 192 064				2E	1 192 064				2F	819 463				2G	819 463					
	TOTAL IV									I3	1 195 314				NJ	1 195 314				NK	246 442 272				2H	246 442 272					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)									I4	8 725 192				ØK	6 707 759				ØL	426 951 538				ØM	426 951 538						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

(Ne pas reporter le montant des continues)*

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**
2024
DGFIP N° 2054 bis

 Formulaire obligatoire (article 53 A
 du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 30/06/2024

 Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

 Désignation de l'entreprise : SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE LIMAGRAIN

 Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE LIMAGRAIN</u>										Néant <input type="checkbox"/> *								
CADRE A																		
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement			CY	275 200			EL	0			EM				EN	275 200		
Fonds commercial			RE				RF				RI				RJ			
Autres immobilisations incorporelles			PE	7 136 680			PF	345 125			PG	3 969 120			PH	3 512 686		
TOTAL I			RK	7 411 880			RM	345 125			RN	3 969 120			RO	3 787 885		
Terrains			PI	1 533 657			PJ	5 875			PK	111 069			PL	1 428 463		
Constructions	Sur sol propre		PM	53 797 734			PN	1 573 370			PO	310 172			PQ	55 060 932		
	Sur sol d'autrui		PR	3 283 721			PS	2 803			PT	36 408			PU	3 250 115		
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV	1 553 330			PW	891 076			PX				PY	2 444 406		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	51 949 963			QA	2 098 792			QB	1 022 941			QC	53 025 813		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	1 957 164			QE	158 146			QF	22 300			QG	2 093 011		
	Matériel de transport		QH	125 703			QI	12 741			QJ	3 724			QK	134 721		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	498 525			QM	59 235			QN	22 432			QO	535 329		
	Emballages récupérables et divers		QP				QR				QS				QT			
	TOTAL II			QU	114 699 798			QV	4 802 037			QW	1 529 046			QX	117 972 789	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			ØN	122 111 678			ØP	5 147 162			ØQ	5 498 166			ØR	121 760 674		
CADRE B																		
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																		
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel							
Frais établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6					
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV					
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1					
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD					
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8					
Constructions	Sur sol propre		Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6			
	Sur sol d'autrui		R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.		S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers		U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7			
	Matériel de transport		U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier		V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3			
	Emballages récup. et divers		W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1			
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8					
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III	NL						NM						NO					
Total général (I+II+III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV					
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NY		Total général non ventilé (NW-NY)				NZ					
CADRE C																		
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice						
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9				Z8					
Primes de remboursement des obligations									SP				SR					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE LIMAGRAIN</u>					Néant <input type="checkbox"/> *				
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	533 532	5W	183 686	5X	256 040	5Y	461 178
	TOTAL II	5Z	533 532	TV	183 686	TW	256 040	TX	461 178
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		- corporelles	6E	6F	6G	6H			
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5			
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X			
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	221 086		
	Sur stocks et en cours	6N	187 535	6P	585 795	6R	187 535	6S	585 795
	Sur comptes clients	6T	73 340	6U	100 898	6V	18 071	6W	156 168
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	105 913	6Y	754	6Z	23 470	7A	83 198
TOTAL III	7B	572 874	TY	702 447	TZ	229 075	UA	1 046 246	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	1 106 406	UB	886 133	UC	485 115	UD	1 507 424	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	871 133	UF	279 075			
	- financières		UG	15 000	UH				
	- exceptionnelles		UJ		UK	206 040			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I					10				

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE LIMAGRAIN

Néant *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP	159 474	UR	68 758	US	90 715			
	Autres immobilisations financières		UT	659 989	UV	659 989	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	117 076		117 076					
	Autres créances clients		UX	126 773 591		126 773 591					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	8 520		8 520					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	11 379		11 379					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	344 508		344 508					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	3 500 732		3 500 732					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	334 777		316 482		18 295			
		Divers	VP	0		0					
	Groupe et associés (2)		VC	58 774 432		58 774 432					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	949 162		949 162					
	Charges constatées d'avance		VS	993 011		977 666		15 345			
	TOTAUX			VT	192 626 651	VU	192 502 296	VV	124 356		
RENVois	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice	VD	149 979							
		– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	146 677							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF	4 406 553							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	33 585 532		33 585 532						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	2 100 000		700 000		1 400 000				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	8 903		8 903						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	28 227 194		28 227 194						
Personnel et comptes rattachés		8C	3 044 958		3 044 958						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	2 013 076		2 013 076						
État et autres	Impôts sur les bénéfices	8E	987 386		987 386						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	115		115						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	830 848		830 848						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	4 248 498		4 248 498						
Groupe et associés (2)		VI	18 704 040		18 704 040						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	132 849 821		132 849 821						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	313 607		313 607						
TOTAUX			VY	226 913 977	VZ	225 513 977		1 400 000			
RENVois	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	700 000							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE LIMAGRAIN		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N. clos le : 30/06/2024			
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	10 504 175		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	51 550		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	14 821		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX			
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ	0		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7	1 111 399	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %					
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	1 393 694	
			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3			
				TOTAL I	WR	13 075 639	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *				WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					
		- imposées au taux de 0 %					
		- imposées au taux de 19 %					
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					
		- imputées sur les déficits antérieurs					
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A	457 189		
Produit net des actions et parts d'intérêts :				XA	9 143 790		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				ZX			
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.				ZY			
Majoration d'amortissement*				XD			
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5
		Zone franche urbaine -TE (44 octies A)	ØV	Sociétés d'investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)				XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies F)	YI			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies A)	YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies G)	YL			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies B)	YB	Dont déduct* exception. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies C)	YC	Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies D)	YD					
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II	XH	9 154 766	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :							
bénéfice (I moins II)				XI	3 920 873		
déficit (II moins I)							
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	3 920 873		
				XO	0		

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE LIMAGRAIN</u>			Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

- (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
- (2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE LIMAGRAIN</u>										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserve légale	ZB		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie		ØD	12 245 331		- Autres réserves		ZD	3 202 373		
	Prélèvements sur les réserves		ØE			Dividendes	ZE	6 165 861			
						Autres répartitions	ZF	2 877 097			
	TOTAL I		ØF	12 245 331		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	0			
				TOTAL II	ZH	12 245 331					
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail		J7				YQ	30 424			
	Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance						YT	10 807 361			
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois		J8	2 043 632			XQ	2 689 675			
	Personnel extérieur à l'entreprise						YU	1 243 594			
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	1 115 136			
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		ES	607 723			ST	14 020 051			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	29 875 817			
	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	479 892			
IMPÔTS ET TAXES	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers		ZS				9Z	687 793			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	1 167 685			
	T.V.A. - Montant de la T.V.A. collectée						YY	5 726 284			
- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	20 672 634				
DIVERS	Montant brut des salaires *						ØB	17 367 532			
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	5,11	%		
	Numéro du centre de gestion agréé *		XP		- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)				Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	1
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE LIMAGRAIN

Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
						①
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
			⑩			
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
⑦	⑧	⑨				⑪
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *				

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩

CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE LIMAGRAIN Néant *

<p>① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés</p> <p>② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu</p>	<p>Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .</p> <p>Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i>-0 bis du CGI) ① *.</p> <p>Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i>-0 du CGI) ① *.</p>	
--	--	--

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ou 19 % ④	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
	À 19 % ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③			
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE LIMAGRAIN	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
--	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE LIMAGRAIN		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le :01/07/2023..... et clos le :30/06/2024.....		Durée en nombre de mois <input type="text" value="12"/>	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	470,41	
Dont apprentis	YF	14,78	
Dont handicapés	YG	34,23	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	300 960 238	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	150 000	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	1 918 281	
TOTAL 1		OX	303 028 519
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	170 173	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	365 884	
Subventions d'exploitation reçues	OF	32 600	
Variation positive des stocks	OD	1 754 755	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	43 324	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2		OM	2 366 736
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	233 239 665	
Variation négative des stocks	OQ	2 983 480	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	27 216 566	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	646 042	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	954 167	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3		OJ	265 039 920
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	
		OG	40 355 335
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
Effectifs au sens de la CVAE		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence	GY	/	/
Date de cessation	HR	/	/

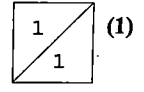
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(*) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 38 de l'ann. III au CGI) N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant *

EXERCICE CLOS LE 30/06/2024

N° SIRET 7 7 5 6 3 3 3 5 7 0 0 2 4 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE LIMAGRAIN

ADRESSE (voie) 0000 HENRI MONDOR -

CODE POSTAL 63360 VILLE SAINT BEAUZIRE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 445 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 645 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, % de détention, Nb de parts ou actions, Adresse, Code Postal, Commune, Pays

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, % de détention, Nb de parts ou actions, Adresse, Code Postal, Commune, Pays

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, % de détention, Nb de parts ou actions, Adresse, Code Postal, Commune, Pays

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, % de détention, Nb de parts ou actions, Adresse, Code Postal, Commune, Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2), Nom de famille, Prénom(s), Nom d'usage, % de détention, Nb de parts ou actions, Naissance: Date, N° Département, Commune, Pays, Adresse, Code Postal, Commune, Pays

Titre (2), Nom de famille, Prénom(s), Nom d'usage, % de détention, Nb de parts ou actions, Naissance: Date, N° Département, Commune, Pays, Adresse, Code Postal, Commune, Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame. * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/06/2024

N° SIRET 7 7 5 6 3 3 3 5 7 . 0 0 2 4 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE LIMAGRAIN

ADRESSE (voie) 0000 HENRI MONDOR -

CODE POSTAL 63360 VILLE SAINT BEAUZIRE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 6

Forme juridique SA Dénomination TARDIF TIVAGRAIN

N° SIREN (si société établie en France) 320816242 % de détention 99,99

Adresse : N° Voie PONTMORT

Code Postal 63200 Commune CHAMBARON SUR MORGE Pays

Forme juridique SAS Dénomination SELIA

N° SIREN (si société établie en France) 301861886 % de détention 98,62

Adresse : N° Voie BIOPOLE CLERMONT LIMAGNE

Code Postal 63360 Commune SAINT BEAUZIRE Pays

Forme juridique SA Dénomination GROUPE LIMAGRAIN HOLDING

N° SIREN (si société établie en France) 322791039 % de détention 73,94

Adresse : N° Voie BIOPOLE CLERMONT LIMAGNE

Code Postal 63360 Commune SAINT BEAUZIRE Pays

Forme juridique SCA Dénomination VALGRAIN

N° SIREN (si société établie en France) 324204098 % de détention 23,50

Adresse : N° Voie ZA DE SAULCE

Code Postal 26740 Commune LES TOURETTES Pays

Forme juridique SAS Dénomination LIMAGRAIN PARTICIPATIONS

N° SIREN (si société établie en France) 951599158 % de détention 100,00

Adresse : N° Voie BIOPOLE CLERMONT LIMAGNE

Code Postal 63360 Commune SAINT BEAUZIRE Pays

Forme juridique Dénomination LIMAGRAIN DEVELOPPEMENT FILIERES

N° SIREN (si société établie en France) 528942204 % de détention 100,00

Adresse : N° Voie BIOPOLE CLERMONT LIMAGNE

Code Postal 63360 Commune SAINT BEAUZIRE Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2024

Exercice ouvert le	01/07/2023	et clos le	30/06/2024	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	x
Si PME innovantes, cocher la case <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE LIMAGRAIN		HENRI MONDOR - BIOPOLE CLERMONT LIMAGNE 63360 SAINT BEAUZIRE	
SIRET	7 7 5 6 3 3 3 5 7 0 0 2 4 6		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
0 HENRI MONDOR - BIOPOLE CLERMONT LIMAGNE 63360 SAINT BEAUZIRE			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Production, stockage, transformation et	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	<input type="checkbox"/>
--------------------	---	--	--------------------------

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	3 920 873	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %		
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées art. 238 quinquies
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprises nouvelles art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A <input type="checkbox"/>	
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies <input type="checkbox"/>	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % <input type="checkbox"/>
	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies <input type="checkbox"/>	Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies <input type="checkbox"/>	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>			

D IMPUTATIONS (cf notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	
--	--

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS C6C/DAC4

Si vous êtes concerné par ce cadre, veuillez saisir les informations sur la page complémentaire du formulaire 2065.

H COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : CEGID

Nom et coordonnées	ECF <input type="checkbox"/>	Viseur conventionné <input type="checkbox"/>	Visa : CGA <input type="checkbox"/>
- du prestataire :			
- du comptable :			
			Tél. :
- du conseil :			
			Tél. :
- du CGA ou du viseur conventionné :			
			Tél. :
- N° d'agrément : <input style="width: 100px;" type="text"/>			

Cegid Group

SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE LIMAGRAIN

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a	Payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾			(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			(d)	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾			(e)	
			(f)	
			(g)	
			(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾			(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			(j)	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)	

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires
1	2	3	4	5	6	7	8	

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2024

SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE LIMAGRAIN

30/06/2024

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 – Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 *quinquies* C), cocher la case

2 – Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2), cocher la case
dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

4 – Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :

ETAT DE SUIVI DES SURSIS ET DES REPORTS D'IMPOSITION

SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE LIMAGRAIN
775633357

30/06/2024

Désignation de l'entreprise apporteuse ou nom : PRODEMA
 Complément de désignation ou prénom :
 forme juridique ou titre :
 N° / Type / Libellé voie :
 Complément de distribution :
 Lieu-dit / hameau :
 Code postal / Ville : 63720 ST IGNAT
 Pays :

Désignation de l'entr. bénéficiaire des apports ou nom :
 Complément de désignation ou prénom :
 forme juridique ou titre :
 N° / Type / Libellé voie :
 Complément de distribution :
 Lieu-dit / hameau :
 Code postal / Ville :
 Pays :

Fusions, apports partiels d'actif et scissions de sociétés (art 210 A et 210 B du CGI)

Echanges d'actions dans le cadre d'OPE (art 38-7 du CGI)

Echanges de titres consécutifs à des fusions ou scissions (art 38-7 bis du CGI)

Apports d'entreprises individuelles en sociétés (art 151 octies du CGI)

Echanges de titres d'OPCVM (art 38-5 bis du CGI)

Transformation en SCOP (art 210 D du CGI)

Apports réalisés par les SCP ou les sociétés civiles agricoles (art. 151 octies A du CGI)

Date de réalisation de l'opération :

02/08/2008

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS NON AMORTISSABLES

BIENS NON AMORTISSABLES	Valeur fiscale	Valeur comptable	Soulte éventuellement reçue (1)	Soulte éventuellement imposée (1)	Valeur d'échange ou d'apport des biens
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Participations					
Autres immobilisations financières					
MALI DE FUSION		68 910			68 910

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES

BIENS AMORTISSABLES	Durée de la période prévue pour la réintégration	Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Brevets					
Autres droits incorporels					
Terrains servant à une exploitation					
Constructions					
Install. techniques, mat. et out. industr.					
Autres immobilisations corporelles					
TOTAL					

(1) Ces colonnes ne sont à remplir que pour les opérations visées aux articles 38-5 bis, 38-7 et 38-7 bis du CGI et les opérations visées à l'article 210B du CGI lorsque l'apporteur a perçu une soulte à l'occasion d'un apport de titres assimilés à l'article 210 B à un apport de branche complète d'activité.



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



VISAS 4 COMMISSARIAT SARL
56, boulevard Gustave Flaubert
63000 Clermont-Ferrand France



Société Coopérative Agricole Limagrain

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2024

Société Coopérative Agricole Limagrain

Rue Henri Mondor - Biopôle Clermont-Limagne - 63360 SAINT-BEAUZIRE

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

VISAS 4 COMMISSARIAT SARL
56, boulevard Gustave Flaubert
63000 Clermont-Ferrand France



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



VISAS 4 COMMISSARIAT SARL
56, boulevard Gustave Flaubert
63000 Clermont-Ferrand France

Société Coopérative Agricole Limagrain

Rue Henri Mondor Biopôle Clermont-Limagne 63360 SAINT-BEAUZIRE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2024

À l'assemblée générale de la société Coopérative Agricole Limagrain,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Coopérative Agricole Limagrain relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Titres de participation :

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 30 juin 2024 s'établit à 244 581 milliers d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 2 « Règles et méthodes comptables - Immobilisations financières » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de la société, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés Coopérateurs.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 28 octobre 2024

KPMG SA

Signature
numérique
de
Catherine
Porta

Catherine Porta
Associée

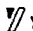
Signature
numérique de
Laurent Genin
Date :
2024.10.28
17:39:45 +01'00'

Laurent Genin
Associé

Clermont-Ferrand, le 28 octobre 2024

VISAS 4 COMMISSARIAT

Jean Edern MAZERON

✓ Certified by  yousign

Jean-Edern Mazon
Associé

Comptes sociaux *Limagrain*

Exercice 2023-2024

Compte de résultat

En milliers d'euros	Note	23-24	22-23
Chiffre d'affaires	3	300 960	273 906
Achats consommés		-233 258	-216 315
Marge brute		67 703	57 591
Autres produits d'exploitation	4	2 959	5 837
Ressources d'exploitation		70 662	63 428
Autres achats, charges externes et autres charges		-30 830	-28 045
Impôts, taxes assimilés		-1 168	-1 334
Charges de personnel		-28 321	-26 154
Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	5	-6 018	-4 998
Charges d'exploitation		-66 337	-60 531
Résultat d'exploitation		4 325	2 897
Résultat financier	6	6 889	8 497
Résultat exceptionnel	7	398	1 171
Impôts sur les bénéfices	8	-1 108	-319
Résultat net de l'exercice		10 504	12 245

Bilan Actif

En milliers d'euros	Note	Brut 30.06.24	Amortissements et provisions	Net 30.06.24	Net 30.06.23
Immobilisations incorporelles	9	4 553	-3 788	765	1 025
Immobilisations corporelles	10	175 957	-117 973	57 984	55 939
Immobilisations financières	11	246 442	-221	246 221	244 175
Actif immobilisé		426 952	-121 982	304 970	301 138
Stocks	12	30 853	-586	30 268	30 684
Créances clients et comptes rattachés	13	126 891	-156	126 734	102 234
Autres créances	13	63 933	-83	63 850	114 925
Disponibilités	14	765		765	346
Actif circulant		222 442	-825	221 617	248 189
Comptes de régularisation	15	993		993	1 641
Total de l'actif		650 387	-122 807	527 580	550 969

Bilan Passif

En milliers d'euros	Note	23-24	22-23
Capital		15 951	15 418
Primes d'émission			
Réserves		273 469	270 266
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice		10 504	12 245
Subventions d'investissement		281	314
Provisions réglementées			
Capitaux propres	16	300 205	298 244
Autres fonds propres	16		
Provisions pour risques et charges	17	461	534
Emprunts et dettes financières diverses	18	186 905	163 538
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19	28 227	73 350
Autres dettes	19	11 468	14 345
Passif exigible		226 600	251 234
Comptes de régularisation	20	314	958
Total du passif		527 580	550 969

Annexe aux comptes sociaux

NOTE 1	Faits marquants de l'exercice	5	NOTE 16	Capitaux propres	23
NOTE 2	Règles et méthodes comptables	6	NOTE 17	Provisions pour risques et charges	25
NOTE 3	Chiffre d'affaires	9	NOTE 18	Emprunts et dettes financières	25
NOTE 4	Autres produits	9	NOTE 19	Echéancier des dettes	26
NOTE 5	Dotations aux amortissements et provisions	10	NOTE 20	Comptes de régularisation passif et charges à payer	26
NOTE 6	Résultat financier	11	NOTE 21	Société consolidante	27
NOTE 7	Résultat exceptionnel	12	NOTE 22	Informations diverses	27
NOTE 8	Impôts sur les bénéfices	13	NOTE 23	Effectif moyen	27
NOTE 9	Immobilisations incorporelles	14	NOTE 24	Engagements hors bilan	28
NOTE 10	Immobilisations corporelles	16	NOTE 25	Evénements postérieurs à la clôture	28
NOTE 11	Immobilisations financières	18			
NOTE 12	Stocks	20			
NOTE 13	Etat des échéances des créances	21			
NOTE 14	Valeurs mobilières de placement	22			
NOTE 15	Comptes de régularisation actif et produits à recevoir	22			

Note 1 : Faits marquants

- Au cours de l'exercice 23/24, la SCA Limagrain a procédé à l'acquisition de 7 318 titres Vilmorin & Cie pour un montant total de 458,6 k€. La SCA Limagrain a pris une participation complémentaire dans Limagrain Développement Filières d'un montant de 1 427 k€, soit 14 207 titres lors l'augmentation de capital de novembre 2023.
- Les travaux de réaménagement du site de Bouzel se sont achevés en juin 2024 et les installations ont été mises en service le 1^{er} juillet 2024 pour la collecte de la récolte 2024.
- Suite à la mise en place d'un plan pluriannuel d'inventaires des immobilisations, nous avons procédé à des sorties d'immobilisations concernant les sites inventoriés sur l'exercice (Chappes, Gerzat et Aigueperse, pour un montant global de 1,2 M€.
- Un contrôle fiscal est en cours sur la SCA LIMAGRAIN depuis avril 2023 et porte sur les exercices clos 30/06/2020, 30/06/2021 et 30/06/2022.
Une proposition de rectification a été reçue en décembre 2023 et fait l'objet d'un recours auprès de l'administration fiscale.

Note 2 : Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément aux règles et principes comptables du code du commerce et du plan comptable des sociétés coopératives agricoles et de leurs unions (Règlement ANC n°2021-01 du 07 mai 2021).

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros.

Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles correspondant aux fonds commerciaux acquis et aux fonds génétiques acquis ou créés sont réputées avoir une durée d'utilisation non limitée et ne font pas l'objet d'un amortissement.

Les malis de fusion sont affectés en priorité aux actifs sous-jacents et amortis sur la même durée que ces derniers. Il ne subsiste en fonds commercial que la partie résiduelle non affectable.

À chaque clôture annuelle des comptes, un test de dépréciation des fonds commerciaux et fonds génétiques est réalisé qu'il existe ou non un indice de perte de valeur et le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée à concurrence de la perte de valeur calculée. Ces dépréciations ont un caractère définitif et ne peuvent pas être reprises en résultat.

La durée d'amortissement des logiciels d'application informatique est de 3 à 7 ans.

Frais de recherche et développement

L'option comptable, qui consisterait à inscrire les frais de développement en immobilisations incorporelles n'a pas été souscrite dans les comptes sociaux.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon la méthode par composants lorsqu'elle s'applique et évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges. Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production.

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue. Les principales durées correspondent à celles généralement retenues dans le secteur d'activité et sont en accord avec la législation fiscale à la clôture.

- Terrains et aménagements : non amortissables
- Constructions et agencements des constructions : 1 à 40 ans
- Installations techniques : 1 à 12 ans
- Matériel et outillage industriels, installations générales, agencements et aménagements divers, matériel de bureau : 1 à 20 ans
- Matériel de transport : 2 à 8 ans
- Matériel informatique : 1 à 7 ans
- Mobilier : 2 à 10 ans

Dès lors qu'un indice de perte de valeur relatif aux actifs corporels est identifié, une dépréciation est comptabilisée à concurrence de la perte de valeur calculée.

Les pertes de valeur constatées sur les immobilisations corporelles sont reprises lorsque l'indice de perte de valeur n'est plus avéré.

Immobilisations financières

La valeur brute est composée du prix d'acquisition augmenté des frais accessoires.

À chaque clôture de l'exercice, la société estime la valeur d'utilité de chacune de ses participations afin de déterminer si celle-ci est inférieure à la valeur nette comptable.

L'analyse menée repose sur une approche multicritère prenant en compte :

- d'abord la contribution de chaque filiale dans les comptes consolidés de la Société,
- puis le cas échéant, la valeur économique déterminée par référence aux flux de trésorerie futurs prenant en compte l'activité développée ainsi que les perspectives d'évolution ou par référence à toute autre méthode appropriée.

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée dans le compte de résultat. Les dépréciations sont reprises de telle sorte que la valeur nette comptable soit égale à la valeur d'utilité.

Stocks

La valorisation des stocks de matières premières comprend le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks de produits finis sont évalués au coût de revient hors frais financiers en excluant les coûts éventuels de sous/sur activité et comptabilisé selon la méthode du *Coût Unitaire Moyen Pondéré*.

La société comptabilise une provision pour dépréciation dès lors que la valeur de réalisation nette est inférieure à la valeur brute des stocks.

Cette provision est destinée à couvrir les risques suivants :

- valeur de réalisation inférieure au prix de marché ;
- ajustement en fonction des perspectives de marché ;
- risques de mauvaise germination et de mauvaise qualité des semences.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision est pratiquée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées au coût historique. La société comptabilise une provision lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

Opérations en devises

Opérations ne faisant pas l'objet de couverture :

Ces opérations sont enregistrées pour leur contre-valeur à la date d'opération ou à un cours moyen mensuel. Les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice, les différences d'actualisation sont portées au bilan en « écart de conversion ».

Les pertes latentes de change existantes à la clôture font l'objet d'une provision pour risque de change, à l'exception des pertes latentes résultant des créances et dettes libellées dans la même devise et de même terme, pour lesquelles les pertes et gains de change latents sont compensés.

Opérations faisant l'objet de couverture :

Ces opérations sont enregistrées au cours de couverture. Les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de couverture jusqu'à concurrence des volumes couverts. Au-delà, les opérations en devises sont valorisées au cours de l'opération et à la clôture, actualisées au taux de clôture.

Opérations sur les marchés à terme de matières premières

La société ne réalise aucune opération à caractère spéculatif sur ce marché.

Les coûts et gains générés par les opérations de couverture d'un engagement ou d'une position existante sur le marché physique sont enregistrés en produits ou charges d'exploitation.

Les variations de valeur générant des appels de marge sur les positions de couvertures non dénouées sont comptabilisées dans un compte d'instrument financier présenté en disponibilités.

Le dépôt de garantie versé à l'organisme compensateur est comptabilisé à l'actif du bilan en immobilisations financières.

Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée par l'entreprise si les trois conditions suivantes sont remplies à la clôture de l'exercice :

- la société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers qui résulte d'un événement passé, antérieur à la date de clôture ;
- Il est probable qu'une sortie de ressources non représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

A la clôture de l'exercice les provisions sont principalement liées aux :

- Litiges d'exploitation ;
- Litiges sociaux et prud'homaux ;
- Provisions pour médaille du travail.
- Autres provision pour risques et charges.

Provisions réglementées

Les provisions correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

Dettes financières

Les frais d'émission d'emprunt sont enregistrés en charge à répartir et étalés sur la durée de l'emprunt.

Reconnaissance du revenu

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la livraison du bien ou à la réalisation des prestations de services par la société.

Crédits d'impôts

Les dépenses de recherche et de développement donnent lieu chaque année au calcul du Crédit Impôt Recherche (CIR). Ce crédit d'impôt est calculé sur l'année civile et comptabilisé en diminution de l'impôt.

Changements de méthode d'évaluation ou de réglementation

Néant

Note 3 : Chiffre d'affaires

En milliers d'euros	23-24			22-23
	France	Étranger	Total	Total
Marchandises	3 466		3 466	3 253
Ventes de produits finis	279 322	6 246	285 568	260 338
Prestations de services	9 077	3	9 080	8 125
Autres produits annexes	2 841	6	2 847	2 190
Total	294 706	6 255	300 960	273 906

Note 4 : Autres produits

En milliers d'euros	23-24	22-23
Production immobilisée & stockée	366	2 631
Subventions d'exploitation	33	33
Transfert de charges d'exploitation	1 962	2 399
Reprises de provisions d'exploitation	279	462
Autres produits d'exploitation	320	313
Total	2 959	5 837

Sur 2022-2023, la production stockée constituait un produit ; de ce fait, celle-ci figurait dans les autres produits.
 Sur 2023-2024, cette production stockée constitue une charge, en raison de la diminution du stock de maïs grains de - 1 336 k€ et de maïs semoulier de - 928 k€. Celle-ci apparaît donc en charges d'exploitation et non en autres produits.
 Les 366 k€ correspondent à la production immobilisée d'ATHENZA.

Note 5 :

Dotations et reprises d'amortissements et provisions d'exploitation

En milliers d'euros	23-24		22-23	
	Dotations	Reprises	Dotations	Reprises
Amortissements	5 147		4 731	
Dépréciations				
Provisions :				
• sur stocks	586	188	188	243
• sur créances clients	101	18	1	4
• sur autres créances				
• sur créances associés coop.	1	23	5	80
• pour risques et charges	184	50	74	135
Total	6 018	279	4 998	462

Note 6 : Résultat financier

Résultat financier

En milliers d'euros	23-24		22-23	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Produits de participation		9 144		11 956
Produits des autres créances de l'actif immobilisé		5 585		2 479
Résultat de change	5		2	
Intérêts divers	7 855	35	5 960	25
Résultat net sur cession de valeurs mobilières de placement				
Dotations et reprises de provisions	15			
Autres				
Total	7 875	14 764	5 962	14 459

Les produits de participation sont composés des dividendes reçus principalement de :

- GLH pour 6 249 k€, contre 8 390 k€ en 2022-2023,
- VCO pour 2 890 k€, contre 2 569 k€ en 2022-2023,
- SELIA pas de dividendes sur 2023-2024, contre 993 k€ en 2022-2023.

Dotations et reprises de provisions financières

En milliers d'euros	23-24		22-23	
	Dotations	Reprises	Dotations	Reprises
Sur charges à répartir et frais d'émission d'emprunt				
Sur écarts de conversion et risques de change				
Sur titres de participation et autres immobilisations financières : <ul style="list-style-type: none"> • Groupe • Hors-groupe 	15			
Sur garanties financières précédemment déclarées en hors-bilan				
Dépréciations				
Total	15	0	0	0

Note 7 : Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	23-24		22-23	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Sur opérations de gestion	335	480	1 986	589
Sur opérations en capital	18	27	89	1
Dotations - reprises de provisions et transferts de charges	0	244	100	2 756
Dépréciations				
Total	353	751	2 175	3 346

Sur 2022-2023, les charges sur opérations de gestion sont essentiellement composées des travaux de désamiantage (à la suite du sinistre grêle notamment sur notre site d'Ennezat) à hauteur de 1 739k€. Ces charges-là étaient compensées par l'extourne de produit constaté d'avance pour 1 863k€ suite à l'encaissement de la prime d'assurance.

Quant aux produits sur opérations de gestion, ils sont essentiellement constitués des remboursements obtenus au titre de la TICGN (Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel) pour un total de 555 k€ sur 22-23 et 305 k€ sur 23-24.

Sur 22-23, la provision pour réorganisation a été reprise pour 894k€. Le solde de cette provision a été repris sur 23-24 pour 206k.

Note 8 : Impôts sur les bénéfices

1 - Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices

En milliers d'euros	Montant brut	Impôt	Montant net
Taux d'imposition : 25%			
Résultat courant	11 214	-2 803	8 410
- Produits non imposables à déduire du résultat courant	-7 293	1 823	-5 470
+ Charges non déductibles à réintégrer au résultat courant			0
+ Produits non comptabilisés au cours de l'exercice à réintégrer au résultat courant			0
- Charges non comptabilisées au cours de l'exercice à déduire du résultat courant			0
Résultat fiscal courant	3 921	-980	2 941
Résultat exceptionnel	398	-99	298
- Produits non imposables à déduire du résultat exceptionnel	-398	99	-298
+ Charges non déductibles à réintégrer au résultat exceptionnel			0
+ Produits non comptabilisés au cours de l'exercice à réintégrer au résultat exceptionnel			0
- Charges non comptabilisées au cours de l'exercice à déduire du résultat exceptionnel			0
Résultat fiscal	3 921	-980	2 941
+ Redressement IS		-131	
+ Contribution IS		-7	
- Crédits d'impôts		11	
Impôt payé		-1 108	

Les crédits d'impôts sont constitués du crédit d'impôt famille pour 11 K€.

Impôts sur les bénéfices

En milliers d'euros	23-24	22-23
Impôt sur les sociétés	1 119	345
Crédits d'impôts	-11	-25
Total	1 108	319

Note 9 : Immobilisations incorporelles

1 - Brut

En milliers d'euros	Mouvements de la période			30.06.24
	30.06.23	Augmentations	Diminutions	
	A	B	C	
Frais de recherche et développement Concessions, brevets, licences	8 129	1	3 969	4 161
Fonds commercial	0			0
Autres immobilisations incorporelles	275			275
Immobilisations incorporelles en cours	32	89	4	116
Total	8 437	90	3 974	4 553

1-1 Détail des augmentations

En milliers d'euros		Ventilation des augmentations				
		Virements		Entrées		
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Augmentations de l'exercice	Frais de recherche et développement Concessions, brevets, licences			1		
	Fonds commercial					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Immobilisations incorporelles en cours			89		
Total		0	0	90	0	0

1-2 Détail des diminutions

En milliers d'euros		Ventilation des diminutions				
		Virements		Entrées		
		De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Diminutions de l'exercice	Frais de recherche et développement Concessions, brevets, licences			3 969		
	Fonds commercial					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Immobilisations incorporelles en cours	4				
Total		4	0	3 969	0	0

La diminution des immobilisations incorporelles est constituée de la mise au rebut de logiciels informatiques (logiciel AX principalement).

2 - Amortissements

En milliers d'euros	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement ou indiquer la fourchette retenue	Mode d'amortissement	30.06.23	Mouvements de la période		30.06.24
				Dotations	Reprises	
Frais de recherche et développement Concessions, brevets, licences		linéaire	7 137	345	-3 969	3 513
Fonds commercial		linéaire	0			0
Autres immobilisations incorporelles		linéaire	275			275
Total			7 412	345	-3 969	3 788

2-1 Détail des augmentations

En millier d'euros		Ventilation des dotations			
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon le mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Dotations de l'exercice	Frais de recherche et développement Concessions, brevets, licences		345		
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
Total		0	345	0	0

2-2 Détail des diminutions

En millier d'euros		Ventilation des diminutions		
		Eléments transférés à l'actif circulant	Eléments cédés	Eléments mis hors service
Diminutions de l'exercice	Frais de recherche et développement Concessions, brevets, licences			3 969
	Fonds commercial			
	Autres immobilisations incorporelles			
Total		0	0	3 969

Note 10 :

Immobilisations corporelles

1 – Brut

En milliers d'euros	30.06.23	Mouvements de la période		30.06.24
		Augmentations	Diminutions	
	A	B	C	D
Terrains	5 046		111	4 935
Constructions	88 845	6 527	347	95 025
Installations techniques, matériel et outillage industriels	62 826	2 730	1 037	64 519
Autres immobilisations corporelles	3 299	700	48	3 951
Immobilisations corporelles en cours	10 621	5 625	8 721	7 526
Total	170 638	15 582	10 264	175 957

1.1 - Détail des augmentations

En milliers d'euros		Ventilation des augmentations				
		Virements		Entrées		
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Augmentations de l'exercice	Terrains					
	Constructions	6 266		261		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 845		884		
	Autres immobilisations corporelles	614		86		
	Immobilisations corporelles en cours			5 625		
Total		8 725	0	6 857	0	0

Les principales mises services concernent :

- Remplacement toitures Ennezat pour 1 834k€
- Réhabilitation bat A/B/C/D/E Bas Ennezat pour 3 423 k€,
- Tour de travail pour pré-nettoyeur MC4 Ennezat pour 800k€,
- Remplacement toitures Clémentel pour 235 k€,
- Palettiseur et banc coureur chaîne 4 Ennezat pour 264 k€,
- Changement bandes caoutchouc tapis et élévateurs pour 139k€,
- Renouvellement réseau Ennezat pour 121 k€,
- Mise en conformité électrique Gerzat pour 112 k€.

Les principales immobilisations corporelles en cours sont :

- Intégration site Bouzel pour 2 845 k€,
- Projet Ennezat usine pour 2 020 k€,
- Bascule de circuit Ennezat silo 4 pour 296 k€,
- Mise en place d'un stockage ventilé de 2500t à Gerzat pour 168 k€,
- Installation séchoirs bennes pour 159 k€,
- Accès et sécurisation site Valgrain pour 113 k€.

1.2 Détail des diminutions

En milliers d'euros		Ventilation des diminutions				
		Virements		Entrées		
		De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Diminutions de l'exercice	Terrains					111
	Constructions					347
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			222		815
	Autres immobilisations corporelles					48
	Immobilisations corporelles en cours	8 721				
Total		8 721	0	222	0	1 321

Les diminutions correspondent principalement à des mises au rebut à la suite des inventaires réalisés (- 1 231 k€ entièrement amorties).

2 – Amortissements

En milliers d'euros	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement	30.06.23	Mouvements de la période		30.06.24
				Dotations	Reprises	
				Terrains	linéaire	
Constructions	linéaire	58 635	2 467	-347	60 755	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	linéaire	51 950	2 099	-1 023	53 026	
Autres immobilisations corporelles	linéaire	2 581	230	-48	2 763	
Total			114 700	4 802	-1 629	117 973

2.1- Détail des dotations

En K€		Ventilation des dotations			
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon le mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Dotations de l'exercice	Constructions		2 467		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		2 099		
	Autres immobilisations corporelles		230		
Total		0	4 802	0	0

2.2 - Détail des diminutions

En K€		Ventilation des diminutions		
		Eléments transférés à l'actif circulant	Eléments cédés	Eléments mis hors service
Diminutions de l'exercice	Constructions			347
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		222	801
	Autres immobilisations corporelles			48
	Total	0	222	1 307

Note 11 : Immobilisations financières

1 - Brut

En milliers d'euros	30.06.23	Mouvements de la période		30.06.24
		Augmentations	Cessions	
	A	B	C	D
Titres de participation	242 696	1 885		244 581
Créances rattachées à des participations	0			0
Prêts	156	150	-147	159
Autres immobilisations financières	1 529	1 222	-1 049	1 702
Total	244 381	3 257	-1 195	246 442

1.1 Détail des augmentations

En milliers d'euros		Ventilation des augmentations			
		Virements		Entrées	
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports
Augmentations de l'exercice	Titres de participation			1 885	
	Créances rattachées à des participations				
	Prêts			150	
	Autres immobilisations financières			1 222	
Total		0	0	3 257	0

Sur 2023-2024, SCA Limagrain a acquis 7 318 titres Vilmorin & Cie pour 459 k€ et 14 467 titres Limagrain Développement Filières pour 1 427 k€.

1.2 Détail des diminutions

En milliers d'euros		Ventilation des diminutions				
		Virements		Entrées		
		De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mise hors service
Diminutions de l'exercice	Titres de participation					
	Créances rattachées à des participations					
	Prêts			-147		
	Autres immobilisations financières			-1 049		
Total		0	0	-1 195	0	0

Au 30/06/2024, le montant du dépôt sur les opérations de couverture de matières premières s'élève à 631 K€, contre 451 K€ en 22-23, soit une variation de +180 K€.

2 - Dépréciations

En milliers d'euros	30.06.23	Mouvements de la période		30.06.24
		Dotations	Reprises	
Titres de participation	0			0
Créances rattachées à des participations	0			0
Prêts	0			
Autres immobilisations financières	206	15		221
Total	206	15	0	221

Filiales et participations

Filiales & participations	Dev.	Capital En milliers de devises	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	% détenu En %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consenties par la société et non remboursés	Garanties données Cautions, avals données par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat (Bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
					Brute	Nette					
En milliers d'euros											
Participations > 50%											
GLH	EURO	119 339	188 888	73,94	150 606	150 606	0	0	16 404	6 970	6 249
SELIA	EURO	38 388	36 846	98,62	40 553	40 553	0	105 320	33 419	478	0
TARDIF TIVAGRAIN	EURO	3 696	261	99,99	4 566	4 566	0	0	19 650	217	0
LIMAGRAIN PARTICIPATIONS	EURO	1	0	100,00	1	1	0	400 000	0	-15 982	0
LIMAGRAIN DEVELOPPEMENT FILIERES	EURO	1 447	-20	100,00	1 427	1 427	0	0		-40	0
Participations < 50%											
VALGRAIN	EURO	669	459	23,5	157	157	0	0	15 334	114	4
Participations < 10%											
PROXIEL	EURO	2 925	-377	9,97	429	223	0	0	51 346	176	0
VILMORIN & CIE	EURO	349 489	89 186	7,04	46 287	46 287	0	0	106 972	71 941	2 890
SOREALIM	EURO	2 600	0	0,00038	0,01	0,01	0	0	0	-50	0
LIMAGRAIN INGREDIENTS	EURO	55 075	28 289	0,42	984	984	0	0	150 602	5 051	0
Total											

Participations à des organismes coopératifs agricoles

(Art 430-4 du règlement n°2021-01 du 7 mai 2021 relatif aux comptes annuels des coopératives agricoles et de leurs unions)

Organismes coopératifs agricoles	Dev.	Capital En milliers de devises	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	% détenu En %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consenties par la société et non remboursés	Garanties données Cautions, avals données par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat (Bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
					Brute	Nette					
En milliers d'euros											
SICAREV COOP	EURO	NC	NC	NC	0,95	0,95	0	0	NC	NC	NC
COOPACA	EURO	NC	NC	NC	0,15	0,15	0	0	NC	NC	NC
LA COOPERATION AGRICOLE	EURO	NC	NC	NC	0,62	0,62	0	0	NC	NC	NC
INVIVO	EURO	NC	NC	NC	504,56	504,56	0	0	NC	NC	NC
UNION ADHERENT COOP	EURO	390	NC	2,56%	10,00	10,00	0	0	NC	NC	NC
BIO AGRI	EURO	NC	NC	NC	15,00	0,00	0	11	NC	NC	NC
COOP EUREA	EURO	NC	NC	NC	1,50	1,50	0	0	NC	NC	NC
ICS COOP	EURO	62	767	0,50%	0,31	0,31	0	0	1 712	6	0

Note 12 : Stocks

1 – Détail des stocks et en-cours

En milliers d'euros	30.06.23	30.06.24
Matières premières et autres approvisionnements	16 912	18 492
En cours de production	2 836	3 302
Produits intermédiaires et finis	10 832	8 407
Marchandises	104	66
Total	30 684	30 268

Le stock de marchandises provient de l'activité approvisionnement (fertilisation, santé végétale, équipements).

Le stock de produits intermédiaires et finis est constitué des stocks de céréales et de maïs semoulier.

Les variations les plus importantes proviennent d'une diminution du stock de maïs grains de 1 385 k€ et de maïs semoulier de 928 k€. Les stocks de produits de traitement sont quant à eux en augmentation de 905k€, ainsi que le stock de tournesol avec + 521 k€.

2 – Etat des dépréciations de stocks et en-cours

En milliers d'euros	30.06.23	30.06.24	Méthode utilisée pour le calcul de la dépréciation
Matières premières et autres approvisionnements	-90	-415	- 205 k€ : fonds de cellule blé =>dépréciation à 100% - 210 k€ : risque qualité suite augmentation stock report =>dépréciation de 20€/T
En cours de production	0	0	
Produits Intermédiaires et finis	-86	-163	- 143 k€ : semences CAP => provision 100% sur les lots présentant des problèmes qualité - 20 k€ : légumineuses =>dépréciation prix de revient > prix du marché
Marchandises	-12	-8	dépréciation stock distri =>stock dormant
Total	-188	-586	

Des provisions ont été constituées à hauteur de 415K€ sur le stock de blé, 20K€ sur le stock de légumineuses, 143K€ sur le stock de semences de céréales à paille et 8K€ sur le stock distribution.

Note 13 : Etat des échéances des créances

En milliers d'euros	30.06.24		Brut
	A un an au plus	A plus d'un an	
Créances de l'actif immobilisé			
Prêts et créances rattachées	69	91	159
Autres titres immobilisés	0	1 042	1 042
Autres immobilisations financières	660		660
Créances de l'actif circulant			
Avances versées aux fournisseurs	10		10
Clients et comptes rattachés	126 891		126 891
Autres actifs circulants nets dont :			0
• Créances fiscales et sociales	4 182	18	4 200
• Groupe et associés	58 774		58 774
• Débiteurs divers	949		949
Charges constatées d'avance	978	15	993
Frais d'émission d'emprunts à étaler			0
Total	192 512	1 166	193 678

Note 14 :

Valeurs mobilières de placement

En milliers d'euros	30.06.24	30.06.23
Actions propres		
Autres valeurs mobilières de placement		
Certificats de dépôt		
Total	0	0

Note 15 :

Comptes de régularisation actif

En milliers d'euros	30.06.24	30.06.23
Charges constatées d'avance	993	1 641
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Écarts de conversion actif		
Instruments financiers	0	0
Total	993	1 641

Les charges constatées d'avance sont composées principalement des débouclages réalisés sur des volumes qui seront expédiés/facturés sur 2024-2025 pour 97 K€ et l'assurance paramétrique souscrite pour couvrir la baisse des rendements sur le maïs semence récolte 2024 au titre de l'exercice 2024-2025 pour 456 K€.

Produits à recevoir

En milliers d'euros	30.06.24	30.06.23
RRR à obtenir et avoirs à recevoir	786	1 161
Clients - factures à établir	4 108	4 487
Salariés produits à recevoir		
Organismes sociaux - produits à recevoir		
Etat - produits à recevoir	334	214
Produits à recevoir divers	1 720	1 320
Total	6 948	7 181

Note 16 : Capitaux propres

En milliers d'euros	30.06.23	Affectation Résultat	Dividendes versés	Variation capital souscrit	Résultat de l'exercice	Autres mouvements de l'exercice	30.06.24
Capital social	15 418			533		0	15 951
Primes d'émission	0						0
Écarts de réévaluation	15						15
Réserves	0						0
• légales	15 329						15 329
• indisponibles	678	153					831
• réglementées	39 598						39 598
• statutaires	10 055						10 055
• autres	204 591	3 050					207 640
Report à nouveau	0	9 043	-9 043				0
Résultat de l'exercice	12 245	-12 245			10 504		10 504
Subventions d'investissement	314					-33	281
Provisions réglementées	0						0
Total	298 243	0	-9 043	533	10 504	-33	300 205

Le capital social se décompose en **3 987 853** actions de 4 euros chacune dont 3 476 324 parts sociales d'activité (PSA) et 511 529 parts sociales d'épargne (PSE), détenues par 1 090 associés. Sur 2023-2024, le montant des remboursements des parts sociales s'élève à 169 266 parts et le montant des souscriptions à 302 586 parts.

Le résultat de l'exercice 2022/2023 a été affecté de la façon suivante :

Dotation à la réserve indisponible des opérations TNA : 153 k€

Dotation à la réserve facultative : 3 050 k€

Distribution de dividendes reçus : 6 166 k€

Distribution d'un intérêt aux parts sociales : 424 k€

Distribution de ristournes : 2 454 k€.

Le résultat tiers non coopérateurs au 30/06/2023 fait apparaître une perte de 137 k€.

Provision pour parfaire intérêt aux parts / provision pour ristournes éventuelles

En milliers d'euros	PROVISION POUR PARFAIRE INTERET			PROVISION POUR RISTOURNES		
	DOTATION	REPRISE	SOLDE	DOTATION	REPRISE	SOLDE
ANTERIEUR			199 954			
AGO DE DECEMBRE 2006	10 624		210 578			
AGO DE DECEMBRE 2007	150 000		360 578	1 971 401		1 971 401
AGM DE DECEMBRE 2008	4 000 000	312 607	4 047 971		1 095 401	876 000
AGM DE DECEMBRE 2009		340 892	3 707 079	354 769		1 230 770
AGM DOMAGRI	70 000		3 777 079			1 230 770
AGM DE DECEMBRE 2010	519 611		4 296 689	421 010		1 651 780
AGM DECEMBRE 2011	21 676		4 318 365	1 580 061		3 231 841
AGM DECEMBRE 2012			4 318 365	1 000 000		4 231 841
AGM DECEMBRE 2013	0	0	4 318 365	0	0	4 231 841
AGM DECEMBRE 2014			4 318 365	451 204		4 683 045
AGM DECEMBRE 2015			4 318 365	864 302	5 547 347	0

Autres fonds propres

En milliers d'euros	30.06.24	30.06.23
Obligations remboursables en actions		
Avances conditionnées		
Total	0	0

Note 17 : Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	30.06.23	Dotations	Reprises		30.06.24
			utilisées	non utilisées	
Provisions pour risques de change	0				0
Provisions pour autres risques	0				0
Provisions pour charges	534	184	-256		461
Total	534	184	-256	0	461

Les provisions pour charges correspondent à des litiges sociaux pour 50 k€, au litige PMG R23 de 83 k€, à la provision pour majoration des rattrapage des congés payés pour 44 k€ et à la provision médaille du travail pour 285 k€.

Note 18 : Emprunts et dettes financières

En milliers d'euros	30.06.23	Accroissements	Remboursements	30.06.24
Emprunts obligataires	0			0
Autres emprunts	2 812		-703	2 109
Emprunts à moyen et long terme	2 812	0	-703	2 109
Concours bancaires courants	34	1	-2	33
Crédits spots	34 980	432 315	-434 142	33 153
Comptes courants Groupe et associés	125 674	26 301	-764	151 211
Autres dettes financières court terme	38	361		399
Emprunts à court terme	160 726	458 978	-434 908	184 796

Les comptes de dépôts adhérents ont augmenté de 7 806 k€ par rapport à l'exercice 2022-2023.

Note 19 : Echancier des dettes

En milliers d'euros	MONTANT BRUT				Total
		A 1 an au plus	A+1an et 5 ans au plus	A+5 ans	
Emprunts obligataires					0
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts moyen et long terme	2 109	709	1 400		2 109
Emprunts court terme	399	399			399
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits					
Concours bancaires courants	33	33			33
Crédits spots	33 153	33 153			33 153
Emprunts et dettes financières divers					
Comptes courants Groupe et associés	151 211	151 211			151 211
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 227	28 227			28 227
Dettes fiscales et sociales	6 876	6 876			6 876
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 248	4 248			4 248
Comptes courants d'intégration fiscale					0
Autres dettes	344	344			344
Produits constatés d'avance	314	314			314
Ecart de conversion passif					
Total	226 914	225 514	1 400	0	226 914

Note 20 : Comptes de régularisation passif

En milliers d'euros	30.06.24	30.06.23
Produits constatés d'avance	314	958
Écart de conversion passif		
Total	314	958

Sur 2022-2023, ils correspondent aux montants des débouclages sur le MATIF sur 22/23 de la récolte 2023 pour 157 k€ et aux montants des débouclages sur le MATIF réalisés sur des volumes qui seront facturés sur 23/24 pour 772 k€.

Sur 2023-2024, le montant des débouclages sur le MATIF réalisés sur des volumes qui seront facturés sur 24/25 s'élève à 225 k€ et le montant des débouclages sur le MATIF sur 23/24 de la récolte 2024 à 88 k€.

Charges à payer

En milliers d'euros	30.06.24	30.06.23
Fournisseurs à payer	6 980	11 125
RRR à accorder et avoirs à émettre	279	697
Salariés - charges à payer	3 033	2 590
Organismes sociaux - charges à payer	1 192	1 007
Etat - charges à payer	84	77
Charges à payer diverses	290	1 050
Autres catégories à préciser		
Total	11 858	16 545

Note 21 : Société consolidante

Nom	Limagrain - Société Coopérative Agricole
Siège	Siège social : Biopôle Clermont - Limagne - Rue Henri Mondor - 63360 Saint Beauzire
N° d'identification si entité française	N° SIRET : 775 633 357 00246
Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues	Les comptes consolidés sont disponibles sur le site internet de Vilmorin&Cie www.vilmorincie.com , rubrique Publications, et sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers : www.amf-france.org

Note 22 : Informations diverses

Rémunération des administrateurs

L'allocation globale allouée aux administrateurs dans le cadre de l'exercice de leur fonction est fixée pour l'exercice 2023/2024 à la somme de 301 k€.

Note 23 : Effectif moyen

Répartition des effectifs par catégorie (CDI+CDD)

Répartition par catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers, Employés	279
Techniciens, agents de maîtrise	119
Cadres et ingénieurs	75
Total	473

Note 24 : Engagements hors-bilan

En milliers d'euros	Engagements reçus	Engagements donnés	Engagements réciproques
Indemnités de départ à la retraite		2 083	
Avals, cautions, et garanties	2 549	505 330	
Créances cédées non échues			
Engagements illimités à l'égard des entreprises liées			
Engagements de retour à meilleure fortune			
Subventions reçues à reverser éventuellement			
Commandes de fournisseurs d'immobilisations et autres engagements d'achat			
Achat et vente de devises à terme			
Gestion du risque de taux			
Autres engagements			5 448
Total	2 549	507 413	5 448

Les indemnités de départ en retraite sont évaluées en fonction des conventions applicables à la société selon la méthode des salaires de fin de carrière.

A ce titre, les paramètres suivants sont pris en compte :

- la convention applicable à la société est la Convention collective des coopératives agricoles de céréales, de meunerie, d'approvisionnement, d'alimentation du bétail et d'oléagineux (IDCC 7002) ;
- le taux d'actualisation retenu pour la présente évaluation s'établit à 3,55% (contre 3,60% au 30/06/2023) ;
- le taux d'inflation retenu est fixé à 2,10% (contre 2,30% au 30/06/2023) ;
- les tables de survie INSEE 2017-2019 remplacent les tables INSEE 2016-2018.

Crédit-bail

En milliers d'euros	Terrains	Constructions	Install. techniques, matériel et outillage	Autres immob. corporelles	Immobilisations en cours	Total
Redevances de l'exercice payées				30 350		30 350
Redevances restant à payer				30 350		30 350
à - 1 an				30 350		30 350
de 1 à 5 ans				121 400		121 400
à + 5 ans						0
Total à payer	0	0	0	151 750	0	151 750
Prix d'achat résiduel				79 939		79 939

Note 25 : Événements postérieurs à la clôture

Néant



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

VISAS
Commissariat 

VISAS 4 COMMISSARIAT SARL
56, boulevard Gustave Flaubert
63000 Clermont-Ferrand France



Société Coopérative Agricole Limagrain

Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 30 juin 2024

Société Coopérative Agricole Limagrain

Rue Henri Mondor - Biopôle Clermont-Limagne - 63360 SAINT-BEAUZIRE

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

VISAS 4 COMMISSARIAT SARL
56, boulevard Gustave Flaubert
63000 Clermont-Ferrand France



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

VISAS 4 COMMISSARIAT SARL
56, boulevard Gustave Flaubert
63000 Clermont-Ferrand France

Société Coopérative Agricole Limagrain

Rue Henri Mondor Biopôle Clermont-Limagne 63360 SAINT-BEAUZIRE

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024

À l'assemblée générale de la société Coopérative Agricole Limagrain,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Convention avec Limagrain Europe

Objet : Dans l'hypothèse où Limagrain Europe conclurait le crédit-bail immobilier destiné à financer le magasin de produits finis, cession par la SCA Limagrain de trois parcelles situées à Ennezat (63) cadastrées YA76, YA77 et YA89 pour une superficie totale de 7.06 hectares environ au profit de Limagrain Europe.

- Date du Conseil d'Administration ayant autorisé la convention : 26 avril 2024.
- Montant : 1 million d'euros.
- Administrateurs et/ou dirigeants communs : Eric Greliche, Yannick Chassaing, Jean-Luc Petoton, Marielle Boile.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention avec SELIA SA

Objet : Cautionnement rémunéré consenti par la SCA LIMAGRAIN au bénéfice de SELIA auprès de CIC LYONNAISE DE BANQUE dans le cadre du prêt de SELIA pour le refinancement des travaux sur le centre de recherche de la Garenne.

- Date du Conseil d'Administration ayant préalablement autorisé la convention : 14 mai 2018.
- Date de l'assemblée générale ayant approuvé la convention : 13 décembre 2018.
- Date du Conseil d'Administration ayant réexaminé la convention : 28 juin 2024.
- Montant de la garantie : 16 000 000 €.
- Montant reçu au titre de la rémunération du cautionnement au cours de l'exercice écoulé : 10 075 €.
- Administrateurs et/ou dirigeants communs : Sébastien Vidal.

Objet : Cautionnement rémunéré consenti par la SCA LIMAGRAIN au bénéfice de SELIA pour OCC auprès du Crédit Agricole Centre France.

- Date du Conseil d'Administration ayant préalablement autorisé la convention : 28 avril 1992.
- Date du Conseil d'Administration ayant réexaminé la convention : 28 juin 2024.
- Montant de la garantie : 150 000 €.
- Montant reçu au titre de la rémunération du cautionnement au cours de l'exercice écoulé : 375 €.
- Administrateurs et/ou dirigeants communs : Sébastien Vidal.



Objet : Garantie autonome à première demande rémunérée, accordée par la SCA LIMAGRAIN au bénéfice de SELIA auprès de COÖPERATIEVE RABOBANK U.A et CIC Lyonnaise de banque dans le cadre d'un nouvel emprunt obligataire.

- Date du Conseil d'Administration ayant préalablement autorisé la convention : 25 septembre 2020
- Date du Conseil d'Administration ayant réexaminé la convention : 28 juin 2024.
- Montant de la garantie : 103 000 000 €
- Montant reçu au titre de la rémunération de la garantie au cours de l'exercice écoulé : 257 500 €.
- Administrateurs et/ou dirigeants communs : Sébastien Vidal, Eric Greliche.

Convention avec DESPRAT & SAINT VERNY SAS

Objet : Contrat de fourniture de raisins avec Desprat & Saint VERNY pour l'achat de la totalité de la production de raisins des adhérents viticulteurs de la SCA Limagrain.

- Date du Conseil d'Administration ayant préalablement autorisé la convention : 5 septembre 2017.
- Date du Conseil d'Administration ayant réexaminé la convention : 28 juin 2024.
- Durée du contrat : 15 ans.
- Montant reçu au cours de l'exercice écoulé : 997 094,60 €.
- Administrateur et/ou dirigeant commun : Sébastien Vidal.

Objet : Contrat de prestations de services et son avenant portant sur la maintenance des installations se rapportant aux activités viticoles de l'établissement situé à Veyre-Monton.

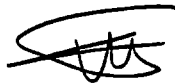
- Date du Conseil d'Administration ayant préalablement autorisé la convention : 5 septembre 2017.
- Date du Conseil d'Administration ayant réexaminé la convention : 28 juin 2024.
- Durée du contrat : 6 mois à compter du 1er janvier 2018 jusqu'au 30 juin 2018 et renouvelée par tacite reconduction.
- Montant reçu au cours de l'exercice écoulé : 18 077,18 €.
- Administrateur et/ou dirigeant commun : Sébastien Vidal.

Paris La Défense, le 28 octobre 2024

Clermont-Ferrand, le 28 octobre 2024

KPMG SA

VISAS 4 COMMISSARIAT



Signature
numérique de
Catherine Porta


Catherine Porta
Associée



Signature
numérique de
Laurent Genin
Date :
2024.10.28
17:40:25
+01'00'

Laurent Genin
Associé

Jean Edern MAZERON

✓ Certified by  yousign

Jean-Edern Mazonon
Associé

Société Coopérative Agricole Limagrain

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 30 juin 2024

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 17 DECEMBRE 2024**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de votre Coopérative.

Nous vous rendrons compte de l'activité de la Coopérative au cours de l'exercice clos le 30 juin 2024 et soumettrons à votre approbation les comptes sociaux dudit exercice et le renouvellement des mandats des administrateurs sortants.

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe au titre de l'exercice clos le 30 juin 2024, ainsi que tous les documents sociaux, rapports et autres documents s'y rapportant vous ont été communiqués ou ont été mis à votre disposition au siège social de notre Coopérative dans les délais et conditions prévus par la loi.

I - ACTIVITES DE LA COOPERATIVE ET DE SES FILIALES

Au cours de l'exercice 2023-2024, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net hors taxes (y compris production vendue de services) de 300 960 238,12 euros contre 273 906 040,90 euros l'exercice précédent, soit en augmentation de 9,88%.

Le résultat de l'exercice écoulé se traduit par un excédent de 10 504 174,51 euros.

a) Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé

Les comptes sociaux de la Coopérative sont établis conformément à la réglementation française.

Les principaux faits marquants sur l'exercice ont été les suivants :

- la Coopérative a procédé à l'acquisition de 7 318 titres Vilmorin & Cie pour un montant total de 458,6 k€. La SCA Limagrain a pris une participation complémentaire dans Limagrain Développement Filières d'un montant de 1 427 k€, soit 14 207 titres lors l'augmentation de capital de novembre 2023.
- les travaux de réaménagement du site de Bouzel se sont achevés en juin 2024 et les installations ont été mises en service le 1^{er} juillet 2024 pour la collecte de la récolte 2024.
- Suite à la mise en place d'un plan pluriannuel d'inventaires des immobilisations, la Coopérative a procédé à des sorties d'immobilisations concernant les sites inventoriés sur l'exercice soit Chappes, Gerzat et Aigueperse, pour un montant global de 1,2 M€.
- Un contrôle fiscal est en cours depuis avril 2023 et porte sur les exercices clos 30 juin 2020, 30 juin 2021 et 30 juin 2022. Une proposition de rectification a été reçue en décembre 2023 et fait l'objet d'un recours auprès de l'administration fiscale.

En ce qui concerne plus particulièrement l'activité courante, la Coopérative a continué sur l'exercice 2023-2024 de se positionner au service de ses adhérents sur ses trois métiers principaux que sont la production de semences (principalement maïs et tournesol), la collecte de céréales (principalement à destination de ses filières internes) et la distribution d'approvisionnements (semences). L'activité de services aux exploitations agricoles s'est également poursuivie sur cet exercice. L'analyse par grande activité est détaillée ci-dessous.

■ Production de semences

Le chiffre d'affaires de la production de semences s'élève à 201 410 k€ contre 162 501 k€ l'exercice précédent (+ 38 908 k€ ; + 24%).

Maïs Hybrides Commerciaux : Le chiffre d'affaires s'élève à 135 422 k€ contre 111 312 k€ l'exercice précédent (+ 24 109 k€ ; + 22 %).

Les surfaces récoltées (toutes zones confondues) se montent à 6 913 ha contre 7 297 ha en 2022-2023 :

- Les surfaces produites en Limagne sont en diminution par rapport à l'exercice précédent : 5 987 ha sur 2023-2024 (contre 6 313 ha sur 2022-2023)
- Les surfaces produites en Vallée du Rhône (926 ha) suivent la même tendance que les surfaces récoltées en Limagne

Le rendement de 237,8 doses/ha (toutes zones confondues) est en forte augmentation par rapport à 2022-2023 :

La récolte 2022 avait été marquée par un fort déficit de pluviométrie pendant la période de fécondation sans compensation par l'irrigation (restriction d'irrigation). La récolte 23 quant à elle, a bénéficié de conditions climatiques très favorables (météo permettant une bonne implantation des cultures, un niveau correct des précipitations évitant l'interdiction de l'irrigation).

- En zone Limagne : le rendement moyen s'établit à 242,6 doses/ha (contre 176,1 Doses/ha en 2022-2023, soit + 38 %).
- En Vallée du Rhône : le rendement moyen s'établit à 207,1 doses/ha (contre 156,1 Doses/ha en 2022-2023, soit + 33 %).

Tournesol Hybrides Commerciaux : Le chiffre d'affaires s'élève à 28 998 k€ contre 23 897 k€ l'exercice précédent, soit une progression de 21 %.

Les surfaces récoltées (toutes zones confondues) sont stables et se montent à 1 694 ha contre 1 699 ha en 2022-2023 :

- Les surfaces en Limagne atteignent 522 ha contre 531 ha l'exercice précédent (soit -1,8 %)
- Les surfaces en Vallée du Rhône atteignent 1 173 ha contre 1 168 ha l'exercice précédent, (soit +0,4 %).

Les rendements sont stables par rapport à l'exercice précédent avec 92,4 doses/ha :

- Rendements en zone Vallée du Rhône en recul : 72,1 doses/ha (soit - 5 %).
- Rendements en zone Limagne en hausse : 138 doses/ha (soit +6 %).

Semences de bases Maïs et Tournesol : Le chiffre d'affaires s'élève à 29 197 k€ contre 21 034 k€ l'exercice précédent (soit + 39 %).

Les surfaces récoltées en semences de base maïs (129 ha toutes zones confondues) sont en augmentation de 6 %.

Les rendements des semences de base maïs (27 q/ha) sont en hausse de 22,7 % par rapport à l'exercice précédent.

Autres semences (dont Potagères, Colza & céréales à paille Circuit long) : le chiffre d'affaires s'élève à 7 793 k€ contre 6 258 k€ en 2022-2023.

Synthèse des Plans de Production :

ACTIVITES PRODUCTION DE SEMENCES (en ha)	Récolte 2022 2022-2023	Récolte 2023 2023-2024
Maïs (HC et SB) toutes zones	7 416	7 041
Tournesol (HC et SB) toutes zones	1 766	1 810
Haricot semences	65	52
Autres potagères de plein champ à grosses graines	162	225
Total semencés (en hectares)	9 409	9 128

■ **Activité « Métiers du grain » : collecte de céréales et d'oléo-protéagineux**

Le chiffre d'affaires, y compris les prestations de services, s'élève à 87 344 k€ contre 99 481 k€ l'exercice précédent, soit une diminution de -12 % par rapport à l'exercice précédent, principalement du fait des cours moins élevés.

Blé : Le chiffre d'affaires s'élève à 50 588 k€ contre 53 322 k€ l'exercice précédent, en diminution de 2 734 k€ (soit - 5 %).

Le prix moyen de vente s'établit à 309 €/T sur 2023-2024, soit - 45 €/T par rapport à l'exercice précédent, ce qui représente une diminution de chiffre d'affaires de 7 330 k€.

Les quantités vendues (164 kT sur 2023-2024) sont en hausse de 13 kT par rapport à 2022-2023 générant une hausse du chiffre d'affaires de 4 596 K€

Les quantités apportées (132 kT sur 2023-2024) sont en progression de 19 kT par rapport à 2022-2023 (+ 16 %). Les rendements atteignent 6,7 T/ha contre 5,6 T/ha sur la récolte 2022. Les surfaces mises en culture en contrat prix moyen de campagne (18 689 Ha) sont en recul de 2,2 %.

Maïs (semoulier et grain) : Le chiffre d'affaires s'élève à 21 739 k€ contre 27 664 k€ l'exercice précédent, en diminution de 5 925 k€ (- 21 %).

Les prix moyens de vente s'élèvent à 269 €/T sur l'exercice 2023-2024, soit - 48 €/T, ce qui représente une diminution de chiffre d'affaires de 3 875 k€ par rapport à l'exercice 2022-2023.

Les quantités vendues (81 kT sur 2023-2024) sont en baisse de 6,5 kT, ce qui engendre une diminution du chiffre d'affaires de 2 051 k€.

Les rendements en maïs (9 T/ha) sont en progression par rapport à 2022-2023 (7,9 T/ha).

Les surfaces en maïs (6 323ha pour 2023-2024) sont en retrait avec l'exercice 2022-2023.

Oléo-protéagineux et autres céréales : Le chiffre d'affaires s'élève à 11 741 k€ contre 16 082 k€ en 2022-2023 (- 4 341 k€).

Le prix moyen de vente des oléo-protéagineux a fortement diminué sur l'exercice 2023-2024 (428,4 €/T, soit - 225 €/T) ce qui impacte négativement le chiffre d'affaires (- 4 795 k€).

Les quantités vendues en Oléo-protéagineux (21 308 T) sont en augmentation de 3 % (+ 602 T), ce se traduit par une progression de chiffre d'affaires de +393K€ par rapport à l'exercice précédent.

Synthèse de la collecte :

ACTIVITES COLLECTE DE CEREALES ET D'OLEOPROTEAGINEUX (en tonnes)	Récolte 2022 2022-2023	Récolte 2023 2023-2024
Blé	113 267	131 795
Maïs	61 131	60 732
Oléagineux- protéagineux	13 413	15 868
Autres céréales	3 678	7 555
Achats extérieurs	65 667	82 064
Total collecte (en tonnes)	257 156	298 014

■ **Autres activités dont « Vigne » et Diversification**

Le chiffre d'affaires des autres activités est de 1 543 k€ contre 1 719 k€ l'exercice 2022-2023.

L'activité Vigne a généré un chiffre d'affaires de 1 002 k€ contre 1 059 k€ l'exercice précédent, en baisse de - 5 %.

L'activité diversification a généré un chiffre d'affaires de 541 k€ contre 660 k€ pour l'exercice 2022-2023.

- Lentilles : le chiffre d'affaires sur 2023-2024 s'élève à 197k€ (contre 238k€ en 22/23) pour 110t
- Pois chiche : le chiffre d'affaires généré sur 2023-2024 est de 98 k€ pour 92t (contre 91k€ en 2022-2023)
- Haricots : le chiffre d'affaires pour 2023-2024 est de 109 k€ (68t) contre 119 k€ en 2022-2023
- Luzerne : la vente de luzerne (553 T) a généré un chiffre d'affaires de 126 k€ contre 148 k€ en 2022-2023.

■ **Activité « Distribution »**

Le chiffre d'affaires s'élève à 3 453 k€ contre 3 251 k€ l'exercice précédent, en progression de 202 k€.

Répartition du chiffre d'affaires :

ACTIVITES APPROVISIONNEMENT (en k€)	2022-2023	2023-2024
Semences	3 249	3 434
Autres	2	19
Total Chiffre d'affaires (en k€)	3 251	3 453

■ **Activité « Services »**

Le chiffre d'affaires s'élève à 7 932 k€ contre 7 502 k€ l'exercice précédent.

Répartition du chiffre d'affaires :

ACTIVITES SERVICES (en k€)	2022-2023	2023-2024
ATSF maïs et blé	2 453	2 783
Prestations de semences	4 751	4 825
Autres services	298	324
Total Chiffre d'affaires (en k€)	7 502	7 932

Autres services : principalement des prestations (locations) facturées à Proxiel pour 140 k€, des prestations Limagine pour 134 k€ et la facturation du Conseil pour 33 k€.

Le résultat financier de la Coopérative s'élève à 6 889 k€ contre 8 497 k€ sur l'exercice 2022-2023, en diminution de 18,93 %.

b) Evénements importants survenus entre la date de la clôture de l'exercice écoulé et la date à laquelle le rapport est établi

Nous vous informons qu'aucun événement significatif n'est intervenu entre la date de clôture de l'exercice écoulé et la date à laquelle ce rapport a été établi.

c) Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs stratégiques de la Coopérative sont :

- de poursuivre le développement de nouvelles filières de valorisation pour nos adhérents
- d'améliorer significativement la sécurité au travail en poursuivant notamment la baisse du nombre d'accidents

d) Instruments financiers à terme dont le sous-jacent est constitué en tout ou partie d'une matière première agricole

Compte tenu de la volatilité des cours des matières premières, la Coopérative opère sur les marchés Euronext afin de gérer les risques liés à son activité de collecte-vente sur les marchés physiques de blé, maïs et colza, grâce aux contrats dérivés correspondants. Les positions prises sur ces contrats sont des positions de couverture, toujours inférieures en quantité aux tonnages physiques de son activité principale de filière et aux positions ouvertes totales du marché, par échéance et toutes échéances. Les instruments financiers utilisés au 30 juin 2024 sont des contrats à terme et des options.

La Coopérative suit les principes du guide de gestion des risques de La Coopération Agricole dont les principes généraux définissent les objectifs, outils, pratiques et limites autorisées en termes d'utilisation des marchés dérivés concernés.

Le Conseil d'Administration de la Coopérative détient le pouvoir décisionnaire en matière d'utilisation des instruments financiers, de prise de positions de couverture sur les contrats sous-jacents et d'achat d'options correspondantes. La mise en œuvre des stratégies de couvertures est effectuée sous le contrôle de la Direction Générale Opérationnelle par les responsables des marchés dérivés et le responsable commercial. Un contrôle des opérations est également réalisé par la Direction Administrative et Financière de la Coopérative.

Enfin, un comité commercial a été créé. Il est piloté par le Directeur Général Opérationnel et se réunit chaque mois afin d'assurer la coordination et la surveillance de cette activité.

II - ACTIVITE DES SOCIETES CONTROLEES ET DES PARTICIPATIONS

■ Groupe Limagrain Holding

La Coopérative détient une participation de 73,94 % dans le capital de Groupe Limagrain Holding.

Groupe Limagrain Holding, qui constitue la société pivot regroupant les principales participations du Groupe, a trois missions : le management du Groupe, la gestion financière du Groupe et la gestion de ses participations.

Groupe Limagrain Holding détenait principalement au 30 juin 2024 :

- 58,69 % de Vilmorin & Cie
- 95,06 % de Jacquet Brossard
- 99,58 % de Limagrain Ingrédients

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'est élevé à 16,4 M€ contre 16,7 M€ l'an dernier. Il est constitué pour l'essentiel des prestations de management.

Le montant des dividendes perçus par Groupe Limagrain Holding s'est élevé à 24,2 M€ contre 21,5 M€ l'an dernier, en provenance pour l'essentiel de Vilmorin & Cie.

Compte tenu de ces différentes opérations, le résultat net de Groupe Limagrain Holding est un bénéfice de 7 M€ contre un bénéfice de 11,1 M€ l'année précédente.

■ **Selia**

La Coopérative détient une participation de 98,62 % dans le capital de Selia. Il est à noter que Selia détient 15,40 % de Groupe Limagrain Holding, 5,52 % de Vilmorin & Cie et 50 % de Desprat & Saint Verny.

Le chiffre d'affaires de Selia pour l'exercice 2023-2024 s'élève à 33,4 M€. Le résultat est un bénéfice de 0,48 M€.

■ **Tardif Tivagrain**

La Coopérative détient une participation de 99,99 % dans le capital de Tardif Tivagrain.

Le chiffre d'affaires de Tardif Tivagrain s'élève à 19,65 M€. Le résultat est un bénéfice de 216,9 k€.

■ **Vilmorin & Cie**

La Coopérative détient une participation de 7,04 % dans le capital de Vilmorin & Cie.

Vilmorin & Cie est détenu à 100 % par l'ensemble du Groupe Limagrain (y compris autocontrôle).

Le chiffre d'affaires s'élève à 107 M€. Le résultat est un bénéfice de 71,9 M€.

III - MODE DE GESTION DE L'ENTREPRISE

a) Composition du Conseil d'Administration

L'administration de la société est confiée à un Conseil d'Administration composé de 15 membres dont un Administrateur représentant le collège des associés non-coopérateurs.

b) Rémunération des organes d'administration

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Coopérative du 12 décembre 2023 avait fixé à 350 000 € le montant maximum de l'allocation des indemnités compensatrices de l'activité consacrée à l'administration de la Coopérative pour l'exercice 2023-2024. Le montant de l'allocation versée sur l'exercice 2023-2024 au titre des indemnités compensatrices du temps passé par les Administrateurs s'est élevé à 300 970 €.

Les Administrateurs ont consacré chacun 22 jours de réunion du Conseil d'Administration et 7,5 jours en séminaires. 56 réunions de groupes de travail ou commissions ont eu lieu sur l'exercice 2023-2024.

Les membres du Bureau ont consacré chacun, au titre de leur fonction spécifique 21 jours de réunion du Bureau. Le Président a consacré au titre de ses missions spécifiques de représentation de la Coopérative, 70 jours de réunion.

Sur l'exercice, le taux de participation des Administrateurs aux réunions du Conseil d'Administration est de 98,14 %.

Le Conseil d'Administration fixe, en début d'année, le barème des indemnités compensatrices du temps passé par les Administrateurs.

Conformément à l'article 30 des statuts de la Coopérative, nous vous prions de statuer sur le montant global des indemnités des Administrateurs pour l'exercice 2024-2025 que nous vous proposons de fixer à la somme maximale de 350 000 €.

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Coopérative du 12 décembre 2023 avait fixé à 40 000 € le montant global de l'allocation pour la formation des Administrateurs sur l'exercice 2023-2024. Le montant réellement versé sur l'exercice 2023-2024 au titre de la formation des Administrateurs s'est élevé à 19 600 €.

Conformément à l'article 37 des statuts de la Coopérative, nous vous prions de bien vouloir statuer sur l'allocation globale pour la formation des Administrateurs que nous vous proposons de fixer à la somme de 50 000 € pour l'exercice 2024-2025.

IV - IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE L'ACTIVITE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS, ENGAGEMENTS DE LA COOPERATIVE EN FAVEUR DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE

Ces informations figureront dans la DPEF (Déclaration de Performance Extra Financière) de votre Coopérative, documentation établie pour l'ensemble des sociétés consolidées par la SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE LIMAGRAIN.

V - REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Montant du capital

Le capital social s'élève à 15 951 412 € au 30 juin 2024 contre 15 418 132 euros au 30 juin 2023 dont 2 046 116 euros en parts sociales d'épargne. Le capital social au 30 juin 2024 est en augmentation de 533 280 euros.

Actionnariat

La section des associés non coopérateurs composés des cadres dirigeants du Groupe LIMAGRAIN détient 2,46 % du capital de la coopérative. Dans cette section, un cadre est directement salarié de la coopérative au 30 juin 2024.

VI - RESULTAT

Affectation

L'excédent net de l'exercice clos le 30 juin 2024 est de 10 504 174,51 euros.

Conformément aux dispositions de l'article L.524-2-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale d'affecter l'excédent clos le 30 juin 2024 de la façon suivante :

Excédent net de l'exercice au 30 juin 2024	10 504 174,51
Réserves obligatoires	<i>Néant</i>
Réserves indisponibles des opérations avec les tiers non-associés	<i>Néant</i>
Réserve légale	<i>Néant</i>
Réserve pour remboursement de parts sociales	<i>Néant</i>
Réserve statutaire	<i>Néant</i>
Après dotation des réserves obligatoires, l'excédent net répartisssable s'élève à :	10 504 174,51
Intérêt aux parts sociales des associés : 3,800 %	605 439,20
Distribution de dividendes reçus au titre des participations visées aux articles L.523-5-1 et L.524-2-1 du Code Rural : 1,40 € par part	5 576 414,20
Répartition de ristournes aux associés coopérateurs	1 980 334,90
Répartition de ristournes sous forme de parts sociales d'épargne	
Constitution d'une provision pour parfaire l'intérêt aux parts sociales	
Constitution d'une provision pour ristournes éventuelles	
Réserve facultative	2 341 986,21

Les ristournes se ventilent ainsi selon les activités :

150,00 € par hectare	pour les cultures de maïs semence, haricots semence et autres potagères de plein champ à grosses graines et tournesol semence
37,50 € par hectare	pour le blé semence, blé meunier et maïs semoulier (variétés réservées), blé améliorant ou de force en filière (variétés non réservées)
112,50 € par unité de 500 m ²	pour les tunnels
75,00 € par unité de 1000 m ²	pour les potagères fines de plein champ
300,00 € par hectare	pour la vigne
18,75 € par hectare	pour le maïs semoulier en filière (variétés non réservées), les semences de céréales à paille (variétés non réservées) (blé, avoine, orge, seigle, triticale), les blés en filière hors blés améliorants ou de force (variétés non réservées) et les oléagineux en filière
3,00 € par hectare	pour les céréales variétés non réservées (hors blés et maïs semoulier en filières), les oléagineux hors filière, les protéagineux et les légumineuses

VII - RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS EXERCICES PRÉCÉDENTS

	Exercices	Dividendes	Avoir fiscal	Revenu réel
N-3	2020 / 2021	1,50	-	-
N-2	2021 / 2022	2,11	-	-
N-1	2022 / 2023	1,60	-	-

VIII - TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours de chacun des 5 derniers exercices.

En milliers d'euros	23-24	22-23	21-22	20-21	19-20
1: Capital en fin d'exercice					
Capital social	15 951	15 418	14 816	15 208	15 329
Nombre de parts sociales	3 987 853	3 854 533	3 703 994	3 802 105	3 832 345
2: Opérations et résultats					
Chiffre d'affaires total hors taxes	300 960	273 906	213 409	187 795	146 305
dont France	294 706	268 380	206 925	181 449	143 608
dont Export	6 255	5 526	6 483	6 346	2 697
dont Services	11 927	10 315	22 609	21 726	19 782
Résultat avant impôts sur les sociétés, participation et dotations aux amortissements et provisions	17 122	14 444	14 617	12 029	12 373
Résultat après impôts sur les sociétés, participation et dotations aux amortissements et provisions	10 504	12 245	12 415	6 928	7 006
Résultat distribué		9 043	11 084	6 796	6 335
Résultat par part sociale en €					
Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	4,02	3,66	3,83	3,07	3,22
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2,63	3,18	3,35	1,82	1,83
Dividende attribué à chaque part sociale		1,60	2,11	1,50	1,55
3: Effectifs					
Effectif moyen propre	473	444	452	466	440
Masse salariale totale	20 502	19 200	17 728	18 560	16 198

(1) En nombre de personnes

IX - INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Conformément aux articles L.441-14 et D.441-6 I du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après le nombre et le montant toute taxe comprise cumulés des factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (Annexe 1).

X - CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous demandons de bien vouloir approuver la nouvelle convention réglementée visée à l'article L.225-38 du Code de commerce conclue au cours de l'exercice écoulé.

XI - ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

a) Mandats des Administrateurs

Nous vous informons que les mandats des Administrateurs sortants suivants représentant le collège des Associés Coopérateurs arrivent à expiration à l'issue de la présente assemblée :

- Monsieur Sébastien VIDAL,
- Monsieur Yannick CHASSAING,
- Monsieur Xavier CHOCHÉYRAS, représentant l'EARL DU COLOMBIER,
- Monsieur Jean-Luc PETOTON, représentant l'EARL PETOTON.

Nous vous proposons de vous prononcer sur le renouvellement des mandats de Monsieur Sébastien VIDAL, Monsieur Yannick CHASSAING, Monsieur Xavier CHOCHÉYRAS, représentant l'EARL DU COLOMBIER et Monsieur Jean-Luc PETOTON, représentant l'EARL PETOTON pour une durée de trois années qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2027.

Monsieur Jean-Luc PETOTON, représentant l'EARL PETOTON n'a pas souhaité renouveler son mandat. Nous vous proposons de désigner en remplacement, Monsieur David FAURE, représentant l'EARL DES PRES GELES, Pagnant, 14 route des Prés Gelés, 63310 SAINT ANDRÉ LE COQ, pour une durée de trois années qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2027.

Monsieur Sébastien VIDAL, Monsieur Yannick CHASSAING et Monsieur Xavier CHOCHÉYRAS, représentant l'EARL DU COLOMBIER ont fait savoir par avance qu'ils acceptaient le renouvellement de leurs fonctions et n'étaient frappés d'aucune mesure ou incapacité susceptible de leur en interdire l'exercice.

Compte tenu du fait que notre Coopérative a adopté l'option « Associés non Coopérateurs », nous vous précisons que les Associés non Coopérateurs auront à se prononcer dans le cadre de cette consultation sur le renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Quiterie FOULET qui arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée.

b) Dispositions générales – Méthodes comptables

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur.

Vos Commissaires aux comptes relatent dans leur rapport sur les comptes annuels l'accomplissement de leur mission.

Nous vous demandons, par conséquent, de bien vouloir adopter les résolutions qui vous sont soumises.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner aux administrateurs du Conseil d'Administration quitus de leur gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à Saint-Beauzire,
Le 28 octobre 2024
Le Conseil d'Administration

ANNEXE 1 - INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (Article D.441-6 I)

	Articles D.441 I-1 : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Articles D.441 I-2 : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	total (1 jours et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	total (1 jours et plus)
(a) tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	39					140	43					118
montant total des factures concernées	53 507	3 686 827	2 478 486	2 308 106	-50 316	8 423 103	129 758	632 829	98 809	19 892	128 488	880 019
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	0,02%	1,25%	0,84%	0,79%	-0,02%	2,87%	307 774 524					
pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice	293 775 590,15						0,04%	0,21%	0,03%	0,01%	0,04%	0,29%
(b) factures exclues du (a) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	0						0					
Montant total des factures exclues	0						0					
(c) délais de paiement de référence utilisés contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce												
délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	délais légaux						délais légaux					

SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE L I M A G R A I N

Société Coopérative Agricole à capital social variable
Siège social : Biopôle Clermont-Limagne – Rue Henri Mondor – 63360 SAINT-BEAUZIRE
775 633 357 – RCS Clermont Ferrand

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 17 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi dix-sept décembre, les délégués de sections de la Société Coopérative Agricole "Limagrain" se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, conformément aux dispositions légales et aux statuts de la Coopérative Limagrain, au centre d'accueil de Mons à Aubiat (Puy-de-Dôme), sur convocation qui leur a été adressée par le Conseil d'Administration.

.../...

Enfin, le Président donne lecture de l'ordre du jour de la présente assemblée :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 30 juin 2024
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels dudit exercice
- Document visé à l'article L521-3-1 III du Code rural et de la pêche maritime
- Approbation de ces rapports, des comptes annuels de l'exercice et quitus aux Administrateurs
- Affectation du résultat
- Approbation des comptes consolidés et des rapports du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L529-1 du Code Rural et approbation desdites conventions
- Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration
- Fixation de l'allocation globale pour indemnités aux Administrateurs
- Approbation du budget nécessaire aux formations des Administrateurs
- Constatation de la variation du capital social
- Délégations de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

.../...

2^{ème} résolution – dotation des réserves obligatoires

Conformément aux dispositions de l'article L.524-2-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime, l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, après avoir approuvé les comptes de l'exercice et constaté un excédent de **10 504 174,51 euros**, dote les réserves obligatoires suivantes :

Réserve indisponible des opérations avec les tiers non associés	Néant
Réserve légale	Néant
Réserve pour remboursement de parts sociales	Néant
Réserve statutaire	Néant

Après dotation des réserves obligatoires, l'excédent net répartissable s'élève à 10 504 174,51 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3^{ème} résolution - distribution d'un intérêt aux parts sociales

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de servir un intérêt aux parts sociales libérées à un taux de 3,800 % l'an, soit un montant total de 605 439,20 euros pour l'ensemble de ses associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4^{ème} résolution – distribution de dividendes reçus

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de distribuer une partie des dividendes reçus au titre des participations visées aux articles L.523-5.1 et L.524-2-1 du Code Rural pour un montant total de 5 576 414,20 euros, soit 1,40 euros par part sociale libérée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5^{ème} résolution – répartition de ristournes en faveur des Associés Coopérateurs proportionnellement aux opérations réalisées avec la Coopérative

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de répartir au profit des Associés Coopérateurs les ristournes d'un montant de **1 980 334,89 euros**.

150,00 €	par hectare	pour les cultures de maïs semence, haricots semence et autres potagères de plein champ à grosses graines et tournesol semence	1 020 481,13 €
37,50 €	par hectare	pour le blé semence, blé meunier et maïs semoulier (variétés réservées), blé améliorant ou de force en filière (variétés non réservées)	645 531,00 €
112,50 €	par unité de 500 m ²	pour les tunnels	639,00 €
75,00 €	par unité de 1 000 m ²	pour les potagères fines de plein champ	600,00 €
300,00 €	par hectare	pour la vigne	36 828,09 €
18,75 €	par hectare	pour le maïs semoulier en filière (variétés non réservées), les semences céréales à paille (variétés non réservées) (blé, avoine, orge, seigle, triticale), les blés en filière hors blés améliorants ou de force (variétés non réservées), et les oléagineux en filière	269 019,31 €
3,00 €	par hectare	pour les céréales variétés non réservées (hors blés et maïs semoulier en filières) et les oléagineux hors filière, les protéagineux et les légumineuses	7 236,37 €
Total ristournes			1 980 334,90 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6^{ème} résolution – dotation de réserves facultatives

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de constituer une provision de 2 341 986,21 euros en réserve facultative.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.../...

17^{ème} résolution – pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour remplir toutes formalités qu'il appartiendra notamment de dépôt.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme,
Saint-Beauzire, le 24 janvier 2025

Le Président,
Sébastien VIDAL

